

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Claude Charpentier

Appuyé par le conseiller Monsieur Sylvain Gagnon

Et résolu

Que le calendrier 2014 des séances du conseil municipal de Mandeville qui se tiendront à la salle municipale située au 162 A rue Desjardins à Mandeville, soit et est adopté tel que plus ample détaillé ci-après :

- Lundi le 13 janvier 2014 à 19h30
- Lundi le 3 février 2014 à 19h30
- Lundi le 3 mars 2014 à 19h30
- Lundi le 7 avril 2014 à 19h30
- Lundi le 5 mai 2014 à 19h30
- Lundi le 2 juin 2014 à 19h30
- Lundi le 7 juillet 2014 à 19h30
- Lundi le 4 août 2014 à 19h30
- Mardi le 2 septembre 2014 à 19h30
- Lundi le 6 octobre 2014 à 19h30
- Lundi le 3 novembre 2014 à 19h30
- Lundi le 1er décembre 2014 à 19h30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.